

Bruxelles, le 14 juin 2024
(OR. fr)

10804/24
COR 1
OJ CONS 35
ENV 597
CLIMA 234

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Environnement)
ECCL, Luxembourg
17 juin 2024 (9:30)

CORRIGENDUM N° 1 à l'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le point ci-après est libellé comme suit:

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. Règlement relatif à la restauration de la nature
**(Base juridique proposée par la Commission :
article 192(1) TFUE)**
Adoption de l'acte législatif

  11236/24
(*) PE-CONS 74/23

-
-  Première lecture
-  Sur la base d'une proposition de la Commission
- (*) Point sur lequel un vote peut être demandé